

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par

Mme Genevard, M. Decool, Mme Rohfritsch et M. Woerth

ARTICLE 3

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 5° De l'association départementale des maires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le niveau local développe des actions souvent très innovantes en matière de maintien à domicile (aide aux petits travaux, portage de livres...) et de prévention des risques (exemple : chutes), il peut apporter aux membres de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des témoignages très intéressants et nourrir la réflexion de ses membres.

Aussi, il paraît judicieux d'associer un représentant de l'association départementale des maires à la conférence.